

SICAV TRESOR

SICAV TRESOR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **16 avril 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, la Générale d'Audit et Conseil -GAC- représentée par M. Chiheb GHANMI.

BILANS COMPARES AU 31-12-2018				
DESIGNATION		NOTE	31/12/2018	31/12/2017
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	169 740 921,810	187 482 559,215
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		37 771 896,491	47 293 332,234
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		127 290 055,819	135 557 034,681
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		4 678 969,500	4 632 192,300
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	29 733 350,280	106 954 790,382
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		29 442 946,803	101 940 531,144
AC2-B	DISPONIBILITES		290 403,477	5 014 259,238
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	6 638,674	0,000
TOTAL ACTIF			199 480 910,764	294 437 349,597
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	88 824,439	129 481,069
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	81 846,010	93 553,159
TOTAL PASSIF			170 670,449	223 034,228
ACTIF NET			199 310 240,315	294 214 315,369
CP1	CAPITAL	CP1	191 204 234,487	284 043 740,634
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	8 106 005,828	10 170 574,735
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		661,114	2 674,884
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		10 619 818,640	11 544 025,065
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE		-2 514 473,926	-1 376 125,214
ACTIF NET			199 310 240,315	294 214 315,369
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			199 480 910,764	294 437 349,597

ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2018

DESIGNATION		NOTE	31/12/2018	31/12/2017
			Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	8 474 389,396	12 145 152,604
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		2 329 865,120	2 481 629,304
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		5 947 920,976	9 464 244,200
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		196 603,300	199 279,100
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	3 777 349,386	2 585 816,840
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		55 336,997	26 608,645
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		3 722 012,389	2 429 354,277
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		0,000	129 853,918
REVENUS DES PLACEMENTS			12 251 738,782	14 730 969,444
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1 299 588,597	-1 667 708,464
REVENU NET DES PLACEMENTS			10 952 150,185	13 063 260,980
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-332 331,545	-1 519 235,915
RESULTAT D'EXPLOITATION			10 619 818,640	11 544 025,065
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-2 514 473,926	-1 376 125,214
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE			8 105 344,714	10 167 899,851
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		2 514 473,926	1 376 125,214
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-517 344,064	1 586 189,250
PR4-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		254 756,953	-2 278 141,741
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-2 668,131	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			10 354 563,398	10 852 072,574

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2018

DESIGNATION		31/12/2018	31/12/2017
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	10 354 563,398	10 852 072,574
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	10 619 818,640	11 544 025,065
AN1-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES	-517 344,064	1 586 189,250
AN1-C	+/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES	254 756,953	-2 278 141,741
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	-2 668,131	0,000
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-9 802 158,080	-12 502 514,180
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-95 456 480,372	-50 194 415,514
	SOUSCRIPTIONS	316 899 675,068	449 595 598,990
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	311 856 200,000	442 746 900,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (S)	-5 436 262,019	-7 135 707,952
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (S)	4 068 950,687	6 069 470,103
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. (S)	6 410 786,400	7 914 936,839
	RACHATS	-412 356 155,440	-499 790 014,504
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-406 092 700,000	-491 917 800,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES (R)	7 098 511,114	7 951 619,117
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS (R)	-4 436 706,228	-6 532 771,568
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. (R)	-8 925 260,326	-9 291 062,053
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-94 904 075,054	-51 844 857,120
AN4	ACTIF NET		
AN4-A	DEBUT DE L'EXERCICE	294 214 315,369	346 059 172,489
AN4-B	FIN DE L'EXERCICE	199 310 240,315	294 214 315,369
AN5	NOMBRE D'ACTIONS		
AN5-A	DEBUT DE L'EXERCICE	2 889 089	3 380 798
AN5-B	FIN DE L'EXERCICE	1 946 724	2 889 089
	VALEUR LIQUIDATIVE		
A-	DEBUT DE L'EXERCICE	101,836	102,360
B-	FIN DE L'EXERCICE	102,382	101,836
AN6	TAUX DE RENDEMENT	3,99%	3,23%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA
PERIODE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018**

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31-12-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées:

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2018, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC-1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2018	% de l'Actif Net
AC1-A. Obligations de sociétés		36,656,687.404	37,771,896.491	18.95
AIL 2014/1	10,000	200,000.000	204,928.000	0.10
AMEN BANK 2009 A	30,000	1,199,100.000	1,212,420.000	0.61
AMEN BANK 2009 B	30,000	1,199,100.000	1,217,124.000	0.61
AMEN BANK 2010 SUB	50,000	2,332,000.000	2,378,400.000	1.19
AMEN BANK 2011/1 SUB	30,000	900,000.000	911,664.000	0.46
AMEN BANK2008	10,000	500,000.000	517,264.000	0.26
ATB 2007/1(20 ANS)	20,000	900,000.000	936,080.000	0.47
ATB 2007/1(25 ANS)	31,000	1,735,608.000	1,807,329.600	0.91
ATB 2009/A2	15,000	187,500.000	194,256.000	0.10
ATB 2009/B1	5,000	300,000.000	308,472.000	0.15
ATB SUB 2017 A	22,000	2,200,000.000	2,316,719.487	1.16
ATL 2011	15,000	300,000.000	313,236.000	0.16
ATL 2013/1	10,000	400,000.000	415,144.000	0.21
ATL 2014/1	5,000	100,000.000	104,640.000	0.05
ATL 2014/3	20,000	800,000.000	843,440.000	0.42
ATL 2015/1	10,000	800,000.000	823,672.000	0.41
ATTIJARI LEASING 2012-1/C	10,000	200,000.000	205,984.000	0.10
ATTIJARI LEASING 2014-1/B	5,000	100,000.000	103,312.000	0.05
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10,000	800,000.000	834,736.000	0.42
BH 2009	70,000	3,227,000.000	3,227,504.000	1.62
BH 2013/1	10,000	285,000.000	292,944.000	0.15
BNA 2009	10,000	399,700.000	412,476.000	0.21
BTE 2009	50,000	500,000.000	506,200.000	0.25
BTE 2010	15,000	300,000.000	305,040.000	0.15
BTE 2011/A	20,000	400,000.000	422,368.000	0.21
BTK 2009	50,000	2,332,046.154	2,447,766.154	1.23
BTK 2014/1SUB	10,000	200,000.000	200,544.000	0.10
CHO 2009/BIAT	7,000	87,500.000	88,121.600	0.04
CHO COMPANY 2009/BIAT	3,000	37,500.000	37,507.200	0.02
CIL 2014/1	10,000	200,000.000	205,368.000	0.10
CIL 2014/2	10,000	400,000.000	422,384.000	0.21
CIL 2015/1	15,000	600,000.000	620,124.000	0.31
CIL 2017/1	30,000	2,400,000.000	2,475,168.000	1.24
HL 2013/2A	15,000	300,000.000	314,532.000	0.16
HL 2013/2B	10,000	600,000.000	629,672.000	0.32
HL 2014/1	10,000	600,000.000	606,464.000	0.30
STB 2008/1	50,000	3,000,000.000	3,129,520.000	1.57
STB 2008/2	2,200	101,533.250	105,880.450	0.05
STB 2010/1	10,000	200,000.000	209,000.000	0.10
STB 2011/A	25,000	356,500.000	372,660.000	0.19
TL 2014/1	5,000	100,000.000	103,912.000	0.05
UIB 2009/1A	30,000	300,000.000	305,808.000	0.15
UIB 2009/1B	40,000	1,598,800.000	1,631,184.000	0.82
UIB 2009/1C	30,000	1,650,000.000	1,685,544.000	0.85

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2018	% de l'Actif Net
UIB 2011-2	30,000	427,800.000	446,376.000	0.22
UIB 2011/1A	30,000	900,000.000	919,008.000	0.46
AC1-B. Emprunts d'Etat		125,663,969.709	127,290,055.819	63.87
Bons du Trésor Assimilables		125,623,797.700	127,248,768.709	63.85
BTA 5.50%-03/2019 (10 ANS)	61,898	64,654,989.000	66,856,183.631	33.54
BTA 5.50% 02/2020	360	347,580.000	361,597.315	0.18
BTA 5.50% 10/2020	10,500	10,104,050.000	10,201,513.013	5.12
BTA 6.90%-05/2022 (15 ANS)	16,611	17,413,378.700	18,008,753.350	9.04
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	34,700	33,103,800.000	33,700,069.589	16.91
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			-1,879,348.189	-0.94
Emprunt National 2014 CAT. A /5	17,644	40,172.009	41,287.110	0.02
AC1-C. Autres valeurs (Titres OPCVM)		4,610,588.378	4,678,969.500	2.35
FCP HELION MONEO	1,700	173,857.016	177,922.000	0.09
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42,500	4,436,731.362	4,501,047.500	2.26
Total portefeuille titres		166,931,245.491	169,740,921.810	85.17

Les mouvements du portefeuille-titres de la SICAV TRESOR :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres de la SICAV TRESOR, se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Solde au 31 décembre 2017	183,945,053.842	4,831,128.376	-1,293,623.003	187,482,559.215	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	2,200,000.000			2,200,000.000	
Emprunts d'Etat (BTA)	17,343,373.000			17,343,373.000	
Autres Valeurs (Titres OPCVM)	500,011.369			500,011.369	
* Remboursement et cessions de l'exercice					
Cessions des emprunts d'Etat (BTA)	-17,343,373.000			-17,343,373.000	251,845.340
Remboursement / Emprunts d'Etat (BTA)	-7,579,809.600			-7,579,809.600	
Cessions des autres valeurs (Titres OPCVM)	-500,011.369			-500,011.369	1,547.365
Remboursement Emprunt National	-40,172.001			-40,172.001	
Remboursement / Emprunts de sociétés	-11,593,826.750			-11,593,826.750	3,211.249
* Variation des plus ou moins-values latente			-517,344.064	-517,344.064	
* Variations des intérêts courus		-210,484.990		-210,484.990	
Solde au 31 décembre 2018	166,931,245.491	4,620,643.386	-1,810,967.067	169,740,921.810	256,603.954

PR-1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **8,474,389.396 Dinars** au 31.12.2018, contre **12,145,152.604** au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

Revenus du portefeuille-titres	31.12.2018	31.12.2017
Revenus des obligations de sociétés	2,329,865.120	2,481,629.304
· Intérêts courus	1,088,654.400	1,242,818.080
· Intérêts échus	1,241,210.720	1,238,811.224
Revenus des Emprunts d'Etat	5,947,920.976	9,464,244.200
· Intérêts courus	3,505,434.299	3,588,310.296
· Intérêts échus	2,442,486.677	5,875,933.904
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	196,603.300	199,279.100
· Dividendes	196,603.300	199,279.100
TOTAL	8,474,389.396	12,145,152.604

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018, à **29,442,946.803 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Certificats de Dépôt et en bons du trésor à court terme et se détaillant comme suit :

AC2-A-1 Certificat de Dépôt :

Désignation	Emetteur	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2018	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts	BIAT		58	28,956,581.409	28,990,184.255	14.55
CDP 10J-01/01/2019	BIAT	6.75	16	7,988,022.458	8,000,000.000	4.01
CDP 10J-02/01/2019	BIAT	6.75	13	6,490,268.247	6,499,025.183	3.26
CDP 10J-03/01/2019	BIAT	6.75	10	4,992,514.036	4,998,500.562	2.51
CDP 10J-04/01/2019	BIAT	6.75	10	4,992,514.036	4,997,751.265	2.51
CDP 10J-08/01/2019	BIAT	6.75	4	1,997,005.614	1,997,902.752	1.00
CDP 10J-09/01/2019	BIAT	6.75	5	2,496,257.018	2,497,004.493	1.25

Les certificats de dépôt émis par la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » et souscrits par SICAV TRESOR bénéficient de la garantie de la « Banques de Tunisie » pour un montant égal à 30 Millions de Dinars soit 15,04 % du total actif de la SICAV TRESOR au 31 Décembre 2018.

AC2-A-2 Bons du trésor à court terme:

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2018	% Actif net
BTC 52S-12/03/2019	6%	461	441,077.978	452,762.548	0.23
Total		461	441,077.978	452,762.548	0.23

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018, à **290.403.477 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3- Notes sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2018 à **6,638.674 Dinars** et représentent la retenue à la source sur l'achat de l'emprunt de société ATB SUB 2017/1 en date du 23/05/2018 et la retenue à la source sur les achats de bons du trésor assimilables (BTA).

PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2018 à **3,777,349.386 Dinars**, contre **2,585,816.840 Dinars** au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

Revenus des placements monétaires	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Revenus des Bons du Trésor à court terme	55,336.997	26,608.645
· Intérêts courus	11,684.570	0.000
· Intérêts échus	43,652.427	26,608.645
Revenus des Certificats de Dépôt	3,722,012.389	2,429,354.277
· Intérêts courus	33,602.846	30,726.005
· Intérêts échus	3,688,409.543	2,398,628.272
Revenus des autres placements (Dépôt à Terme)	0.000	129,853.918
· Intérêts échus	0.000	129,853.918
TOTAL	3,777,349.386	2,585,816.840

PA-Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2018 à **170,670.449 Dinars**, contre **223,034.228 Dinars** au 31.12.2017 et s'analysent comme suit :

	PASSIF	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
PA1	Opérateurs créditeurs	88,824.439	129,481.069
PA 2	Autres créditeurs divers	81,846.010	93,553.159
	TOTAL	170,670.449	223,034.228

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2018, à **88,824.439 Dinars** contre **129,481.069 Dinars** au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Gestionnaire	35,529.775	51,792.425
Dépositaire	17,764.889	25,896.219
Distributeurs	35,529.775	51,792.425
Total	88,824.439	129,481.069

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2018, à **81,846.010 Dinars** contre **93,553.159 Dinars** au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2018	Montant au 31/12/2017
Etat, impôts et taxes	15,835.255	21,812.203
Redevance CMF	17,764.547	25,895.496
Provision pour charges à payer	14,456.022	11,872.569
Rémunération CAC	27,366.352	26,955.367
Jetons de présence	5,999.578	5,999.708
Dividendes à payer des exercices antérieurs	424.256	1,017.816
Total	81,846.010	93,553.159

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2018 à **1,299,588.597 Dinars** contre **1,667,708.464 Dinars** au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du gestionnaire	519,835.432	667,083.379
Rémunération du dépositaire	259,917.733	333,541.706
Rémunération des distributeurs	519,835.432	667,083.379
Total	1,299,588.597	1,667,708.464

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2018 à **332,331.545 Dinars**, contre **1,519,235.915 Dinars** au 31.12.2017 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Redevance CMF	259,913.110	333,531.963
Impôts et Taxes	30,531.044	36,727.783
Rémunération CAC	27,531.585	25,301.593
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	0.000	1,113,930.800
Jetons de présence	5,999.870	5,999.870
Charges Diverses	8,355.936	3,743.906
Total	332,331.545	1,519,235.915

CP1 Note sur le capital :

	2018	2017
<u>Capital 01/01 (en nominal)</u>		
· Montant	: 288,908,900.000 Dinars	: 338,079,800.000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 2,889,089	: 3,380,798
· Nombre d'actionnaires	: 3,292	:3,640
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>		
· Montant	: 311,856,200.000 Dinars	: 442,746,900.000 Dinars
· Nombre de titres émis	: 3,118,562	: 4,427,469
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>		
· Montant	: 406,092,700.000 Dinars	: 491,917,800.000 Dinars
· Nombre de titres rachetés	: 4,060,927	: 4,919,178
<u>Capital 31/12</u>	: 191,204,234.487 Dinars	: 284,043,740.634 Dinars
· Montant en nominal	: 194,672,400.000 Dinars	: 288,908,900.000 Dinars
· Sommes non distribuables (*)	-3,468,165.513 Dinars	: -4,865,159.366 Dinars
· Nombre de titres	: 1,946,724	: 2,889,089
· Nombre d'actionnaires	:3,595	:3,292

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **-3,468,165.513 Dinars** au 31.12.2018, contre **-4,865,159.366 Dinars** au 31.12.2017 et se détaillent comme suit :

	<u>31.12.2018</u>	<u>31.12.2017</u>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-4,865,159.366	-4,989,118.040
1- <u>Résultat non distribuable de l'exercice</u>	-265,255.242	-691,952.491
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	-517,344.064	1,586,189.250
+/- values réalisées sur cession de titres.	254,756.953	-2,278,141.741
Frais de négociation de titres	-2,668.131	0.000
2- <u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	1,662,249.095	815,911.165
Aux émissions	-5,436,262.019	-7,135,707.952
Aux rachats	7,098,511.114	7,951,619.117
Total sommes non distribuables	-3,468,165.513	-4,865,159.366

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2018 se détaille ainsi :

	31.12.2018	31.12.2017
- Résultat distribuable de l'exercice	10,619,818.640	11,544,025.065
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice	-2,514,473.926	-1,376,125.214
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	661.114	2,674.884
SOMMES DISTRIBUABLES	8,106,005.828	10,170,574.735

4. AUTRES INFORMATIONS

4-1 Données par action	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
• Revenus des placements	6.294	5.099	5.120	5.797	5.016
• Charges de gestion des placements	-0.668	-0.577	-0.585	-0.657	-0.558
• Revenus net des placements	5.626	4.522	4.535	5.140	4.458
• Autres charges d'exploitation	-0.171	-0.526	-0.142	-0.155	-0.127
• Résultat d'exploitation	5.455	3.996	4.393	4.985	4.331
• Régularisation du résultat d'exploitation	-1.292	-0.476	-0.558	-1.097	-0.347
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	4.164	3.519	3.835	3.887	3.984
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1.292	0.476	0.558	1.097	0.347
• Variation des +/- values potentielles/titres	-0.266	0.549	-0.103	-0.412	0.333
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0.131	-0.789	-0.191	0.119	-0.713
• Frais de négociation des titres	-0.001	0.000	0.000	-0.001	0.000
• Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	-0.136	-0.240	-0.294	-0.294	-0.380
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	5.319	3.756	4.099	4.691	3.950
• Résultat non distribuable de l'exercice	-0.136	-0.240	-0.294	-0.294	-0.380
• Régularisation du résultat non distribuable	0.039	0.032	0.036	0.054	0.023
• Sommes non distribuables de l'exercice	-0.097	-0.208	-0.258	-0.239	-0.357
• Distribution des dividendes	3.520	3.835	3.887	3.984	4.127
Valeur liquidative	102.382	101.836	102.360	102.670	103.006

4-2 Ratios de gestion des placements	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.500%	0.500%	0.500%	0.500%	0.500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0.128%	0.456%	0.121%	0.118%	0.114%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4.086%	3.461%	3.753%	3.791% (*)	3.879% (*)
Actif net moyen	259,912,379.196	333,531,039.545	395,720,794.695	524,407,334.390	655,039,082.198

(*) Retraité pour le besoin de la comparaison

4-3 Rémunération du gestionnaire , du dépositaire et des distributeurs

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par SICAV TRESOR en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

4.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « SICAV TRESOR », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV TRESOR » au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

3. Observations

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 2.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV TRESOR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en titres émis ou garantie par la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » représentent 14,60% de l'actif total au 31 Décembre 2018, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Toutefois, les certificats de dépôts émis par la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE et souscrits par SICAV TRESOR bénéficient de la garantie de la BANQUE DE TUNISIE. Cette garantie représente 15,04% du total actif de la SICAV TRESOR au 31 Décembre 2018.
- Les emplois en portefeuille titres enregistrent au 31 Décembre 2018, 85,09% du total actif dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent au 31 Décembre 2018, 14,91% du total actif. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 12 février 2019

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2018

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la société SICAV TRESOR, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2018

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice 2018.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2018

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2018 :

- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » pour la gestion du portefeuille et la gestion administrative, financière et comptable. En rémunération des services de gestion, la « BIAT ASSETS MANAGEMENT » perçoit une rémunération annuelle de 0,20% TTC de l'actif net de « SICAV TRESOR » calculée quotidiennement. La commission TTC facturée en 2018 est de 519.835 dinars.
- La société « SICAV TRESOR » a conclu une convention de dépôt avec la « BIAT ». En rémunération des services de dépôt, la « BIAT » perçoit une rémunération annuelle de 0,10% TTC de l'actif net de « SICAV TRESOR » calculée quotidiennement. La commission TTC facturée en 2018 est de 259.918 dinars.
- Votre société a conclu une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » avec les sociétés « BIAT CAPITAL », « BIAT ASSET MANAGEMENT » et la « BIAT ». En rémunération des services de distribution, la « BIAT CAPITAL », la « BIAT ASSET MANAGEMENT » et la « BIAT » perçoivent une quote-part de la commission de distribution de 0,20% TTC l'an, prélevée sur l'actif net de la SICAV TRESOR et ce au prorata de la distribution. La commission TTC facturée en 2018 est de 519.835 Dinars, détaillée comme suit :

Société	Commission TTC en Dinars
BIAT	476 088
BIAT ASSET MANAGEMENT	36 830
BIAT CAPITAL	6 918
Total	519 835

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence. Les jetons de présence pris en charge au titre de l'exercice 2018 totalisent un montant brut de 6.000 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 12 février 2019

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI